



---

## COMPTE RENDU DE SEANCE

---

Sur convocation du 29 février 2022, régulièrement transmise aux membres en exercice, le conseil municipal de cette commune se réunit en séance ordinaire ce vendredi 04 mars 2022 à 18h30, salle du Conseil.

### Ordre du jour de la séance :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la séance du 22 février 2022
- Travaux rue de Reims – Offre de prêt
- Comité de jumelage – Désignation d'un représentant
  
- Questions diverses
- Informations

**Présents :** CHIQUET Antoine, LAFOREST Maryline, LOURDELET François, BERTHIER Lise, ROUSSEAU Bernard, VAUTRAIN Béatrice, TELLIER Michel, DIART Sylvie, BERNARD Benoît, ROUSSEAU Sylvie, LAGARDE Valentin, GOBANCÉ Gaëtane, BRUNEL Régis.

### Absents ayant donné pouvoirs :

VELTZ Patrice ayant donné pouvoir à TELLIER Michel  
LORENTZ Florian ayant donné pouvoir à BERTHIER Lise

**Absents excusés :** ANDRY Marie-Christine ; CUGNART Odile ; DUMAS David.

### Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, GOBANCÉ Gaëtane a été nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire, ouvre la séance du conseil municipal à 18h35 et constate que le quorum est atteint avec 13 conseillers municipaux présents sur 18 en exercice. Les conseillers municipaux procèdent à l'émargement de la feuille de présence.

### Approbation du PV de la séance du mardi 22 février 2022

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du mardi 22 février, Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques particulières à y apporter.





Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2022, dans la limite des montants cités.

**Résultat du vote**

**Pour : 17**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### Informations diverses

○ *Décision modificative rattachée au Conseil municipal du 14/12/2021*

M le Maire informe le Conseil municipal qu'une décision modificative a été rattachée au Conseil municipal du 14 décembre 2021 pour abonder le chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées).

La décision modificative se présente comme suit :

Dépenses d'investissement						
020	-	Dépenses imprévues	-	173.88 €	Cpte 165 Dépôts et cautionnement reçus Chapitre 16	+ 173.88

○ *Accueil des réfugiés Ukrainiens*

- Mise à disposition du logement communal 292 rue du Colonel Fabien

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'une famille, composée d'une mère de ses 3 enfants (10 ans et jumeaux de 22 mois), ainsi que la grand-mère des enfants, sera prochainement accueillie dans le logement communal vacant. Un ordinateur portable sera mis à disposition afin de faciliter les échanges avec l'Ukraine.

Un appel aux dons est en cours pour meubler le logement notamment des lits, équipements pour jeunes enfants, rideaux + barres, nécessaires de toilettes, vêtements ; équipements électroménagers, ...

Mme LAFOREST se rapproche de l'école et de la crèche pour envisager l'accueil des enfants.

- Collecte des dons qui sont pour le moment stockés dans l'entrée de la salle du Conseil. Diffusion des informations sur Panneau Pocket et Facebook, communiqué de presse et avis à la population.

M. le Maire précise qu'il n'y a pas eu de date de fin de précisée pour la collecte de dons et que ces derniers seront gérés avec la Croix Rouge.

- Un nouvel accès Teams intitulé "Solidarité Ukraine" a été créé afin de recenser toutes les informations pour venir en aide au peuple Ukrainien. Les informations provenant de la Préfecture seront les premières enregistrées (tous les documents se trouvent dans l'onglet Fichiers).

Ensuite, nous allons créer un fichier recensant l'ensemble des personnes volontaires pour apporter leur aide (dons en tout genre, aide humaine, matérielle, logement, ....)

- La Préfecture de la Marne a publié le 03/03/2022 un communiqué de presse relatif à l'accueil des Ukrainiens

1- Recensement des offres de logement et de tous les besoins rencontrés dans l'accueil des Ukrainiens

Avec l'appui du réseau associatif et des collectivités, le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) de la Marne est chargé de centraliser toutes les offres de logements et tous les besoins rencontrés dans l'accueil des Ukrainiens.

Contact SIAO : cg@siao51.fr | (+33)788970248

Le fichier de recensement cité ci-dessus sera transmis au SIAO51 par la Mairie.

2 - Un flyer « Ressortissants Ukrainiens » précise les conditions d'accès au territoire français.

○ *Remerciements Amical du Personnel*

Les colis des aînés non distribués étant composés de produits périssables, ils ont été redonnés à l'Amical du personnel de la commune. La Présidente nous a fait parvenir un courrier pour remercier l'ensemble du Conseil.

○ *Conseil municipal des Jeunes*

M. le Maire donne lecture d'un courrier d'une jeune habitante de Dizy qui le sollicite pour la mise en place d'un Conseil municipal des Jeunes.

Mme LAFOREST précise que ce point avait été évoqué lors d'une précédente réunion de la Commission petite-Enfance, Enfance, Affaires scolaires et Périscolaires et pourra être abordé de nouveau lors de la séance de ladite commission en date du 08/03/22.

○ *Exercice GIGN*

M. le Maire informe le Conseil municipal de la possibilité d'organiser un exercice du GIGN sur la commune de Dizy.

Cette action doit être étudiée et fera l'objet de précisions ultérieures en conseil municipal.

○ *Identité visuelle de la commune de Dizy*

Pour revenir sur les précédents débats, M. LOURDELET propose que la nouvelle identité visuelle de la commune soit retravaillée en commission n°6 - Vie locale, sport et culture, seniors, communication, comité des fêtes, CNAS et ouvre cette commission à l'ensemble du conseil pour celles et ceux qui souhaiteront travailler sur ce projet.

○ *Services périscolaires*

Mme Rousseau réitère sa volonté d'aider en tant que bénévole pour le service enfance à la cantine et dans les services périscolaires.

Plus aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Maire lève la séance à 19h25.

Monsieur le Maire

Antoine CHIQUET



Madame la Secrétaire de Séance

Gaëtane GOBANCÉ

